

L'AUDIO DU 18 JUIN

La dernière réunion audio du 18 juin 2020 entre les directeurs et les représentants des organisations syndicales résonnait un peu comme un appel au retour à la normalité et donc aussi comme le chant du cygne du dialogue audio.

En effet, la vie privée et sociale revenant pratiquement à la normale, le milieu professionnel et le dialogue social ne manqueront pas de suivre cette évolution. Il faut dire que le dialogue audio, s'il est un palliatif, devient vite casse-pieds, pour ne pas dire « *audio comme ses pieds* » lorsque les problèmes techniques de communication se rajoutent au manque de contact physique.

L'appel du 18 juin à un télétravail conventionné

A propos des nouveaux modes de fonctionnement, le télétravail a tenu une grande place dans les discussions du 18 juin. Le DI a détaillé les principes qu'il mettra en œuvre afin de déployer au sein de l'interrégion, selon le processus de la convention, le télétravail.

Afin, selon l'expression du DI, d'enjamber la période d'urgence COVID qui s'arrête en principe le 10 juillet, les demandes des agents pour passer en mode télétravail durant le second semestre 2020 seront instruites, jusqu'à mi-juillet au lieu de fin mars. Ainsi, alors que s'éteindront les autorisations de télétravail « mode COVID » les volontaires pourront basculer sur le « mode conventionné ».

Ces demandes s'appuient toujours sur le décret en vigueur avant le 16 mars puisque sa refonte est en discussion et n'entrera en application qu'en 2021.

Pour rappel certaines règles sont à respecter dont notamment :

- l'agent demandeur doit avoir une ancienneté dans le poste d'une année
- il ne peut bénéficier pour la première demande que d'un jour hebdomadaire de télétravail
- le nombre de jours de télétravail étant fixé à 3 jours maximum ;

D'un point de vue statistique, il y avait avant le 16 mars, 53 agents bénéficiant du décret sur le télétravail dont 10 en mode expérimental (cadre sup, manager...).

Ce chiffre est monté à près de 540 durant la période écoulée et devrait s'écrêter à 115 pour le second semestre 2020. On passerait ainsi de 10 plus de 20 % des effectifs AG – OP/CO de la DI utilisant le télétravail.

Monsieur PUCETTI ne mettra donc pas de frein aux demandes des agents, néanmoins ceux-ci plébiscitent les vendredi et lundi comme jours de télétravail, alors que l'administration souhaite étaler ces jours sur la semaine. Il pourra donc y avoir des conventions conditionnées au choix des jours de télétravail.



Quant aux agents qualifiés « vulnérables », ils passeront à nouveau devant le médecin de prévention afin d'examiner les conditions de poursuite de leur activité, soit le maintien dans le télétravail, soit le retour au présentiel sous certaines conditions. L'évolution sanitaire prochaine influencera fortement les décisions à venir.

Garde d'enfants : les exceptions confirment la règle

Concernant le retour obligatoire à l'école des enfants de moins de 16 ans, les autorisations d'absence accordées aux agents pour garde d'enfants ne seront plus délivrées. Néanmoins dans les situations où ce retour est rendu impossible, les AA seront accordées à condition que l'agent fournisse une nouvelle attestation.

Reprise du trafic

On constate une reprise active des flux sur tous les axes de communication excepté les aéroports où le DI estime qu'il n'y aura que 25% du volume de trafic aérien rétabli fin août. L'UNSA pense que ce pourcentage s'applique au nombre de passagers et non au nombre d'avions, ce qui devrait permettre un retour plus rapide des agents de la BSE de Mérignac sur les contrôles des vols.

De ce fait les missions extraordinaires confiées aux agents de Mérignac se poursuivront cet été en tenant évidemment compte des prises de congé.

Par ailleurs, 36 agents de la DIPA ayant leur résidence dans la région viendraient renforcer, pour une période pouvant durer plusieurs mois, nos unités si une brigade se trouve à moins de 80 km de leur domicile. Ces agents bénéficieront des frais de mission et ils transporteront avec eux leur matériel. Ils seront astreints à une période de formation. En fin d'audio, des questions ont permis d'apporter certaines réponses :

- la prime sera versée sans publicité sur le modèle des modulations ;
- les climatisations sont nettoyées avant l'été et avant l'hiver ;
- 2 véhicules neufs de 150 CV remplaceront les véhicules kilométrés de la brigade de La Rochelle qui cependant continuera à utiliser le CMAX.

PAS D'AUDIO POUR LES MOTARDS

L'urgence de la situation concernant les communications sur les motos ne justifie pas que l'administration se précipite dans la validation d'une solution juste convenable et non aboutie. Les motards ont besoin d'un système pour parler aux escouades ils travaillent (la RADIO). → le tout, Aujourd'hui, l'administration envisage (AGNET), une technologie de pointe garantir ou assumer le coût



pour se parler entre eux (l'INTERCOM) et piétons et maîtres de chien avec lesquelles bien installé et bien réglé.

l'adoption de l'Access Gate Network dont nous craignons qu'elle ne puisse d'utilisation, comme ce fut le cas hier pour

TETRAPOL. La DINA, qui était pilote en la matière, a retiré depuis plusieurs mois, les postes portatifs TETRAPOL pour cause d'abandon officiel du projet. Quelle est l'ampleur de l'investissement perdu ? Du reste, la surveillance doit encore s'adapter et travailler sans matériel de communication fiable et sécurisant. Malheureusement, rien ne sera mis en œuvre localement, tant que les expérimentations dureront et que la DG n'aura pas écrit sur le sujet; et de préciser que les tests en cours ne concernent que l'utilisation de l'application sur les téléphones de service. Il n'y a aucun prototype développé pour les motards et leurs motos. L'UNSA estime qu'il est urgent d'appliquer une solution palliative. Elle en a déjà fait la demande au DI qui nous a répondu qu'il ne rajoutera pas un boulon, ni une antenne de plus sur nos motos, ni dans nos véhicules. Pourtant, nous avons des idées peu coûteuses pour améliorer nos conditions de travail."



Si l'accord de 2019 laisse aux agents de la surveillance un mauvais souvenir concernant le montant indemnitaire attribué, le second volet sur l'habillement devrait au contraire apporter des avancées significatives. Quant au troisième volet, celui des retraites ; wait and see !

Le projet habillement a été présenté lors du CTR du 18 juin et comporte en effet quelques bonnes nouvelles :

- Le nombre de points du carnet d'habillement augmente significativement passant par exemple pour les terrestres à 210 points et 300 points pour les motards.
- Le choix est élargi puisque les carnets terrestres et outre-mer sont fusionnés.
- Les maîtres de chien auront un carnet spécifique.
- Le nouveau logiciel de commande permettra de passer commande tout au long de l'année avec un regard sur le suivi de la commande dont le délai de livraison sera ramené de 1 an à 15 à 60 jours.

Sur proposition de l'UNSA de prochaines réflexions porteront sur l'accès des OPCO/AG au carnet à points avec également un volant de points attribués. L'habillement n'est pas un luxe il fait parti intégrante de l'outil de travail; il était temps que l'administration en prenne conscience.